



**PÊCHE
SOUS-MARINE**

COMMISSION NATIONALE PSM

M. BRECHAIRE Joël
12, Résidence Les Jardins du LINON
35190 Saint DOMINEUC
Tél. : 02 23 36 09 26 / 06 12 48 15 62
joel.brechaire@wanadoo.fr

M. Delahaye Philip
27 rue Paul Poiroux
85100 les Sables d'Olonne
Tel : 06.64.80.77.44
Email: deaaz@live.fr

PASSERELLE IEC-PSM / IEC - Autres commissions

Cette journée de formation aura lieu à la maison des sports :

13B avenue de CUCILLE 35000 RENNES

Le samedi 11 novembre 2023 à partir de 8h30.

Entériné par le Comité Directeur National du 11 février 2018 avec mise en application immédiate, la commission Nationale de PSM propose la transversalité pour le niveau IEC aux autres commissions FFESSM.

Tous les cadres IEC de toutes les commissions de la FFESSM, peuvent prétendre à l'équivalence IEC-PSM sous réserve d'avoir participé sur une journée, à cette formation « passerelle » complémentaire spécifique à la PSM. Cette formation complémentaire obligatoire est organisée obligatoirement par une commission régionale PSM qui validera le staff de formation et les contenus. Cette formation est assurée par un ou plusieurs cadres MEF1-PSM à minima.

Pour suivre cette formation « passerelle », il faut à la date de la journée de formation ou dans les mois qui suivent :

- Être titulaire de la licence fédérale en cours de validité.
- Avoir un certificat médical de non-contre-indication de pratique et d'encadrement de la PSM de moins d'un an.
- Être à minima initiateur dans au moins une discipline fédérale.
- Etre en possession du RIFA PSM.
- Etre en possession du niveau 3 de pratique de la pêche sous-marine ou PSM3.

Le coût de la formation est de 70€, carte fédérale inclus.

Les inscriptions se font par courrier jusqu'au 01/11/2023 inclus. Le nombre de place étant limité, nous prendrons les 20 premiers inscrits.

PASSERELLE IEC-PSM / IEC - Autres commissions

Fiche d'inscription

- **Nom :**
- **Prénom :**
- **Adresse :**
- **Code Postal :** **Ville :**
- **Téléphone portable :**
- **Date et lieu de Naissance :** ____ / ____ / ____ **à :**
- **N° du Club :** **Nom du Club :**
- **Comité :**
- **N° licence :**
- **Adresse électronique :**
 - **Signature :**
- **Pièces à retourner impérativement :**
 - Ce formulaire dûment rempli.
 - Le chèque de 65€ à l'ordre de : **CNPSM/FFESSM**.
 - Une photocopie des diplômes requis (PSM3, RIFAPSM, diplôme d'encadrement fédéral)

Le dossier complet doit être adressé au plus tard le 15 OCTOBRE 2022 (délai de rigueur) à :

Joël BRECHAIRE : 12, Résidence les Jardins du LINON ; 35190 Saint DOMINEUC

Pour plus d'informations :

- Contact PSM : joel.brechaire@wanadoo.fr
- Contact CRPSM-CIBPL : deaz@live.fr

Président de la commission nationale
PSM de la FFESSM

Joël BRECHAIRE

Président de la commission régionale
PSM du CIBPL

Philip Delahaye